

PROCÉDURE POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

- ▶ Veuillez suivre chacune des sept (7) étapes du présent formulaire;
- ▶ Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape six (6);
- ▶ Prévoir de défrayer les coûts du permis au moment de la réception du permis;
- ▶ Les services techniques communiqueront avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.
- ▶ Un délai normal de sept (7) jours est prévu pour l'émission du permis lorsque la **demande est complète**

IMPORTANT

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. Le fonctionnaire affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet. Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme.

Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire

1

IDENTIFICATION DU LIEU DE L'USAGE COMPLÉMENTAIRE

Nom de la rue	
Numéro du lot	

2

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom complet			
Adresse complète	Code postal		
No. téléphone	() -	() -	() -
Adresse courriel	(La façon la plus efficace pour communiquer avec vous)		

3

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que requérant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Nom complet		
Adresse complète	Code postal	
No. téléphone	() -	() -

4

EXTRAIT DE LA RÉGLEMENTATION

Usages complémentaires autorisés	
Les services de santé, tels les cabinets de physiothérapeutes, de chiropraticiens, d'acupuncteurs.	Les services personnels, tels les salons de coiffure, les salons d'esthétique, les studios de photographie, à l'exclusion de tout service de réparation.
Les bureaux d'affaires et les bureaux professionnels.	Les écoles privées, telles les écoles de musique, de danse, de langues.
Les services de garde en milieu familial.	Les services de traiteurs, sans aucune vente au détail sur place.
<i>Le toilettage pour chiens et chats sans pension pour animaux</i>	
Type d'usage :	
Date début des activités	

5

EXTRAIT DE LA RÉGLEMENTATION (suite)

Les usages complémentaires ne sont autorisés que si toutes les conditions suivantes sont respectées :

Nombre d'usage autorisé Un seul usage complémentaire est permis par habitation.	Est-ce votre seul usage complémentaire ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Modification au bâtiment Aucune modification de l'architecture, ayant pour effet de changer le caractère résidentiel du bâtiment, n'est autorisée	Faites-vous des rénovations ou un agrandissement? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> <i>Si oui, veuillez vous procurer un formulaire prévu à cet effet</i>
Case de stationnement supplémentaire Il doit être aménagé, sur l'emplacement où s'exerce l'usage complémentaire, deux cases de stationnement spécifiquement pour les besoins de l'usage complémentaire, en plus des cases requises pour l'usage résidentiel.	Nombre de cases de stationnement total : _____
Exercice de l'usage L'usage complémentaire doit être exercé dans l'habitation ou dans un garage annexe à l'habitation.	Localisation de l'usage : _____
Superficie occupée La superficie occupée par l'usage complémentaire ne doit pas excéder 40 % de la superficie de plancher, sans dépasser 40 m ² . (430 pi ²) Cependant, l'usage complémentaire «garderie», n'est pas assujetti à cette disposition.	Superficie occupé par l'usage : _____
Type d'habitation permis Il doit s'agir d'une habitation unifamiliale.	Unifamiliale isolée <input type="checkbox"/> Unifamiliale jumelée <input type="checkbox"/>
Enseigne Une seule enseigne est autorisée. Celle-ci doit être apposée au mur, avoir une superficie maximale de 0,3 mètre carré et faire saillie d'au plus 10 cm. Il doit s'agir d'une enseigne non lumineuse, qui ne peut être éclairée.	Dimension : _____ x _____ x _____ Matériel : _____
Autres normes	
Exercice de l'usage et entreposage extérieur L'usage complémentaire doit être exercé à l'intérieur du bâtiment seulement et ne donner lieu à aucun entreposage extérieur.	Zone agricole Si votre propriété se trouve en zone agricole, vous devez faire une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ
Employé L'usage complémentaire doit être exercé par l'occupant de l'habitation, avec l'aide d'au plus un employé. Cependant, dans les zones situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, l'usage complémentaire doit être exercé par l'occupant de l'habitation seulement, sans employé.	Nuisances L'usage complémentaire ne doit causer aucune fumée, poussière, odeur, chaleur, gaz, éclat de lumière ou vibration. Le bruit ne doit pas dépasser 50 dBA;
Bâtiment accessoire supplémentaire L'usage complémentaire ne peut donner droit à aucun usage ou bâtiment accessoire supplémentaire	Vente de produits Aucun produit provenant de l'extérieur n'est vendu ou offert en vente sur place.

6

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

<input type="checkbox"/> Copie de l'acte notarié si récemment propriétaire ou une procuration (<i>autorisation</i>) du propriétaire actuel, si nécessaire	Réservé à la réception <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de permis de rénovation ou d'agrandissement dûment remplis (<i>au besoin</i>)	
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande pour un usage autre qu'agricole de la CPTAQ (<i>si en zone agricole</i>)	

7

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

_____ Signature	_____ Date
<i>N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.</i>	